



10 ACTIONS GAGNANTES POUR MIEUX GERER L'ENERGIE DANS LES ECOLES

Entre 2009 et 2013, 110 établissements scolaires de la Région de Bruxelles-Capitale ont participé au projet PLAGE écoles : ils se sont ainsi engagés, avec l'aide d'un Responsable Energie, dans une démarche pro-active de gestion de l'énergie. Tous ont vu, à des degrés divers, baisser leur consommation de chauffage et leur facture d'énergie. Les Responsables Energie ont identifié 10 actions gagnantes qui permettent de réduire les factures sans investissement majeur.

► POUR ECONOMISER L'ENERGIE

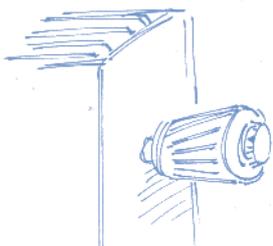
1. REGULER LE CHAUFFAGE



Les bâtiments scolaires sont souvent trop chauffés (par exemple, 18°C durant la nuit ou 21°C dans les couloirs ou le préau) ou chauffés inutilement (pendant les week-ends ou les congés scolaires). Paramétrer et optimiser la régulation du chauffage doit absolument être une priorité, car les résultats sont souvent spectaculaires. Si le système de régulation est défectueux ou incompréhensible, n'hésitez pas à faire intervenir un spécialiste : le coût sera généralement récupéré en quelques mois.

2. REORGANISER LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Les gros accumulateurs d'eau chaude sanitaire dans les écoles ne sont pas toujours utiles alors qu'ils constituent souvent une source potentielle de gaspillage. Régulée, réduite ou tout simplement supprimée pour être adaptée aux besoins réels de l'établissement, la gestion de la production d'eau chaude sanitaire réserve souvent de très bonnes surprises sur la facture de gaz en fin de l'année.

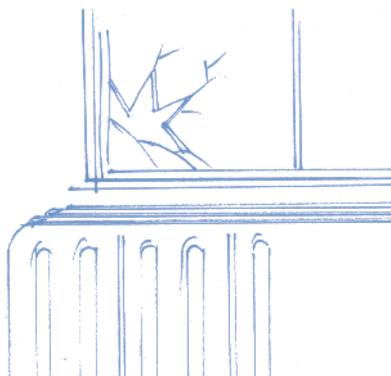


3. MODIFIER LA DISTRIBUTION DE CHAUFFAGE

La distribution des circuits de chauffage n'est pas souvent adaptée à l'occupation des locaux. L'école peut être ainsi parfois entièrement chauffée alors que seuls quelques locaux sont occupés (étude, garderie, parascolaires, stages, conciergerie, etc.). Une modification raisonnée des circuits de distribution de chauffage est en général rentabilisée en moins de 5 ans.

4. AMELIORER L'EFFICACITE DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE

Il y a là un potentiel d'économie d'énergie important à moindre coût. Le calorifugeage des conduites et accessoires, ou le placement de panneaux réflecteurs derrière les radiateurs sont, par exemple, rentables en moins d'un an. Pour la mise en place de vannes thermostatiques ou le remplacement des chaudières vétustes, le temps de retour sur investissement est en général inférieur à 6 ans.



5. AUGMENTER L'ETANCHEITE À L'AIR

Les bâtiments scolaires sont souvent vétustes et donc sujets à des infiltrations d'air extérieur, générant des problèmes d'inconfort et des pertes énergétiques. Ces infiltrations peuvent généralement être colmatées à moindres frais. Et s'agissant de défauts visibles et connus des occupants, le fait d'y remédier permet d'augmenter leur niveau de satisfaction.

► POUR AMELIORER LA GESTION ENERGETIQUE DANS LES ECOLES

6. INSTAURER UNE COMPTABILITE ENERGETIQUE

Avant de savoir si son école consomme peu ou beaucoup, il faut savoir combien elle consomme tout court. La comptabilité énergétique est un outil indispensable pour y parvenir, rendu même obligatoire par la législation sur la Performance Energétique des Bâtiments (PEB). Mais elle n'est pas toujours facile à mettre en place ou à utiliser. Une fois opérationnel, elle permet pourtant de se situer par rapport au voisin et de déceler des anomalies (surconsommation, tarif excessif, etc.) qui peuvent être corrigées.

7. SENSIBILISER ET INFORMER LES OCCUPANTS

Les bons gestes en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie ne sont pas systématiquement connus des utilisateurs finaux et leur application est encore trop rare. Adopter les bons réflexes peut pourtant engendrer des économies substantielles. La sensibilisation des occupants est une bonne solution pour faire changer les comportements et leur dimension pédagogique prend tout son sens dans un environnement scolaire. Généralement encadrés par des associations subsidiées par les pouvoirs publics, ces projets ont besoin souvent d'une assistance technique pour renforcer les aspects éducatifs.

8. SUIVRE SA FOURNITURE ENERGETIQUE

Les factures des fournisseurs d'énergie sont complexes, voire inaccessibles pour un profane. Une analyse attentive peut pourtant amener à faire des économies très rapidement (par ex. la déclaration annuelle de puissance, la pointe quart-horaire, la consommation réactive, le cos phi, le mode de tarification, etc.). De même, la libéralisation du marché de l'énergie est une opportunité intéressante pour réaliser des économies en renégociant ses tarifs.

9. SE METTRE EN CONFORMITE

Les législations relatives à la Performance Energétique des Bâtiments (PEB) sont en perpétuelle évolution. La réglementation récente comporte trois volets (PEB travaux, certification et PEB installations techniques : chauffage, climatisation) et aura une grande influence sur la mission des gestionnaires de bâtiments qui devront, désormais, en tenir compte. Mais il s'agit là en réalité d'une réelle opportunité d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

10. CONSENTIR À CERTAINS TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

En cas de travaux et investissements à vocation énergétique, les écoles font régulièrement appel à des architectes et à des bureaux d'étude qui proposent parfois des excès de technologie ou des solutions qui ne sont pas nécessairement adaptées à la réalité d'un environnement scolaire. Seule une expertise technique neutre, couplée à une connaissance réelle du terrain, peut permettre de réorienter les investissements dans la bonne direction.

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez

- Les outils de Bruxelles Environnement pour une utilisation rationnelle de l'énergie (URE) (Vade-mecum, check-list énergétique, cahiers des charges type, etc. sur www.bruxellesenvironnement.be>page
- Les infos-fiches qui donnent un aperçu plus large des objectifs et de la manière d'implémenter un PLAGE, sur www.bruplage.be
- Les fiches de synthèse reprenant les meilleurs exemples du PLAGE écoles et les manuels pour les Responsables Energie et ceux pour les décideurs : www.bruxellesenvironnement.be>page

Contactez

Le service du facilitateur Bâtiment Durable :
0800/85.775 - facilitateur@environnement.irisnet.be